




RÉSEAU
DEMAIN
LE QUÉBEC


Protection des milieux
naturels

Le pouvoir citoyen



FONDATION
DAVID SUZUKI

 *Aussi agréables que nécessaires, les milieux naturels font respirer le Québec. Partout, des citoyen.ne.s se portent spontanément à leur défense, au nom de l'amour de la nature et du bien commun.*

*Face à des enjeux économiques de courte vue qui pèsent lourd dans la balance et des institutions qui ne sont pas toujours collaboratives, les difficultés sont trop souvent amplifiées par **le manque de ressources** pour mener une lutte qui soit à la hauteur de vos aspirations.* 

Ce document aura pour objectif de vous guider dans votre action en vous présentant trois volets importants de la lutte pour la protection des milieux naturels, soient l'aspect scientifique, le contexte légal et la mobilisation citoyenne. Loin d'être séparés les uns des autres, ils sont, à l'image des écosystèmes qui nous sont si chers, interdépendants et agissent simultanément^{1 2}.

1. Connaitre le milieu à protéger

Afin de pouvoir mener une action efficace et adaptée au milieu que l'on désire préserver, une connaissance de celui-ci est primordiale. Comprendre les caractéristiques qui rendent unique le territoire à protéger, c'est aussi bien s'outiller en vue de le défendre auprès des acteurs impliqués.

La Biodiversité, C'est quoi?

La biodiversité désigne la diversité naturelle des organismes vivants. Elle comprend la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. Elle est essentielle à notre existence et notre économie, elle permet d'assurer une multitude de services à la société humaine.

¹ Le présent guide est inspiré du webinaire [Protection des milieux naturels: aux arbres, citoyens!](#), un événement du Conseil régional de l'environnement de Montréal, du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), de Fondation David Suzuki et du Mouvement Ceinture Verte. Mercredi 10 mars 2021.

² Merci à Ève Guérin pour la rédaction du guide.

Pourquoi la protéger?

La biodiversité sert à protéger et veiller au maintien de tous les organismes ayant évolué depuis des millions d'années. *On reconnaît plus d'une quarantaine de services écologiques ou services écosystémiques. Ils peuvent être regroupés en cinq catégories:*

1. **Les services de soutien** : *Pollinisation, cycle du carbone, filtration de l'eau....* Ils sont essentiels à la diversité des espèces.
2. **Les services de régulation** : *Servent à l'atténuation des changements climatiques, régulation du climat, contrôle de l'érosion et des inondations.*
3. **Les services d'approvisionnement** : *Aliments, médicaments, bois...*
4. **Les services socioculturels** : *Des bénéfiques non matériels comme la spiritualité, un paysage à couper le souffle, l'écotourisme, les divertissements, etc.* contribuent aussi à l'économie locale.
5. **Les services ontogéniques** : *développement immunitaire, cognitif, sentiment d'appartenance, bien-être psychologique, etc.*

Comment protéger un écosystème?

Valeur écologique³:

La valeur écologique cherche à mettre en évidence le potentiel écologique du territoire grâce à la répartition et l'organisation spatiale des écosystèmes. La reconnaissance de la valeur du milieu peut aider à susciter des dons écologiques d'un propriétaire ou d'un gouvernement.

Elle s'exprime généralement par l'analyse multicritères tels que la superficie, la connectivité, l'unicité, l'intégrité écologique, mais aussi par une mesure relative de la biodiversité, des fonctions hydrologiques et du potentiel de conservation.

³ Pour un exemple de méthode d'évaluation de la valeur écologique pour les milieux forestiers, consultez : Gaëtan Du Bus de Warnaffe, Freddy Devillez. "Quantifier la valeur écologique des milieux pour intégrer la conservation de la nature dans l'aménagement des forêts : une démarche multicritères". *Annals of Forest Science*, Springer Nature, 2011, p. 369-387., en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00881921/document>

Critères:

- Superficie;
- Connectivité terrestre/hydrologique;
Présence d'espèces menacées/ vulnérables;
- Rareté du type d'habitat et nombre d'habitants;
- Perturbations/ intégrité écologique;
- Fragmentation;
- Richesse spécifique;
- Potentiel de dégradation par les types d'usage des milieux limitrophes;
- Etc...

Plusieurs ressources sont disponibles pour vous aider à monter un dossier pertinent et crédible sur la valeur écosystémique des milieux naturels. Une liste de ressource est partagée à la fin de ce document.

2. L'importance de la mobilisation citoyenne

La mobilisation citoyenne peut jouer un rôle important dans votre lutte pour attirer l'attention des décideurs.euses et des autres parties prenantes de la région. Quelles stratégies employer dans le but de rassembler votre communauté autour de votre cause et montrer qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale?

A. L'Union fait la force!

- *Organiser une rencontre avec le voisinage*
- Inviter les gens à participer : affiches, événements en lignes, le bouche à oreilles, etc.
- Développer un réseau! Contactez les autres groupes qui possèdent des objectifs similaires. Associez-vous aux organismes communautaires, tels que les centres communautaires, écoles... cherchez des alliés à chaque coin de rue!

B. S'ORGANISER : Lentement mais surement!

- **Identifier les forces** et les capacités du groupe et de ses membres
- **Se structurer**
- **Plan d'intervention** : il faut établir une stratégie en fonction des caractéristiques du milieu et du contexte entourant celui-ci.

Situation → *Objectifs* → *Stratégie* → *Moyens* → *Échéanciers*

C. S'imposer! Quelques exemples de stratégies

- **Recueillir l'appui populaire** pour montrer la non-acceptabilité sociale pour le projet :
ex : La coalition Fjord contre GNL Québec
 - **Moyens** : rassemblements, manifestations, pétitions, alliances avec d'autres groupes
- **Entamer des démarches politiques** auprès des instances qui incombent la décision
 - **Moyens**: établir un contact en présentant un argumentaire clair, cibler les personnes alliées au sein de l'instance et utilisation d'autres moyens en parallèle avant de rencontrer les élus officiellement.
- **Campagne de communication** :
 - **Moyens** : Vidéo; lettre ouverte dans les médias; utilise les médias sociaux comme fil rouge
- **Faire pression au sein des municipalités**
 - **Utilisez le contexte politique en votre faveur!** (Les élections municipales seront une occasion en or de solliciter le soutien des députés ou de leurs adversaires). Vous pouvez également citer divers articles de droit ainsi que de la jurisprudence pertinente lors de vos entretiens avec les représentants municipaux afin de les faire réagir. Rappelez-leur leurs engagements, leurs devoirs envers l'environnement mais surtout, envers leurs citoyens. De plus, dans la mesure où elles peuvent démontrer qu'elles sont de bonne foi, elles détiennent l'immunité dans le cadre de litiges et ne peuvent faire l'objet de poursuites pouvant être menées par un promoteur. Elles peuvent donc revoir les règles de zonage ou les réglementations municipales en faveur d'une meilleure protection de l'environnement.

- Intéressez-vous aux plans de conservations régionaux ou locaux et participez aux consultations publiques, aux sondages, etc... Utilisez le droit et la mobilisation citoyenne afin d'orienter le développement des municipalités.

D. DURER: *Le militantisme, une énergie renouvelable à protéger!*

- **Proposer des activités « pour »** (création de nouveaux espaces verts, pistes cyclables, etc) et des activités motivantes (activités déambulatoires, séance photo, concours de photos, etc).
- **Déléguer** : travailler en binôme.
- **Se faire aider!**

3. Connaître le cadre légal

Comment vous y retrouver à travers la pléthore de lois et de règlements afin d'en faire des leviers pour obtenir gain de cause?

Agir le plus rapidement possible! Les délais au niveau juridique peuvent venir restreindre les possibilités d'aider les milieux ou les espèces menacées.

Garder des traces écrites de tout. Si vous entrez en contact avec votre municipalité ou des promoteurs, tentez d'obtenir des traces visuelles (copies des courriels, résumés des conversations téléphoniques, photos des rencontres en personne ou par visioconférence, etc...) Ces traces vous permettront de confronter les élus si ceux-ci ne respectent pas leurs engagements et de soutenir votre témoignage advenant une poursuite devant les tribunaux.

Se renseigner sur le type de milieu et le cadre juridique relatif à celui-ci. Un milieu humide ou hydrique ne relèvera pas du même champ juridique qu'un boisé. Il est important de connaître les caractéristiques propres au terrain que l'on souhaite défendre afin de mobiliser les règles de droits efficacement en fonction du palier juridique visé (fédéral, provincial, municipal). Il faut identifier les lois clés et les utiliser à votre avantage. Vous pouvez également faire des demandes d'accès à l'information auprès des organismes gouvernementaux afin d'obtenir plus d'information sur votre milieu et les lois encadrant celui-ci.

Le Centre québécois du Droit de l'environnement (CQDE), un allié de taille:

- [OBITERRE : Banque d'information juridique gratuite disponible en ligne.](#)
- [Guide citoyen du droit québécois de l'environnement](#)
- [Ligne Verte: Service de renseignement personnalisé offert par le CQDE](#)

Quelques exemples...



Les forêts peuvent être plus difficiles à protéger. Il faut consulter les règlements municipaux portant sur le zonage ET les règlements sur l'abatage. Si on souhaite sauvegarder un boisé, il est possible de faire pression sur la municipalité en demandant une révision du zonage et de la réglementation sur l'abatage ou de susciter un don écologique afin qu'elle achète celui-ci, notamment en mettant de l'avant la valeur écologique du terrain.



Les milieux humides et hydriques sont de plus en plus menacés par les changements climatiques. Ils sont en principe protégés par la *Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE)* : les promoteurs ne peuvent construire sur ces terrains sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation. Depuis 2017, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* a instauré le principe « *d'aucune perte nette* » afin de valoriser les projets ayant un faible impact sur ces types de milieux et de mettre en place des mécanismes de compensation monétaire pour les projets plus importants, notamment à travers des fonds versés par les promoteurs destinés au financement des programmes participant à la restauration des milieux humides et hydriques.⁴

⁴ Pour plus d'information, consultez le page du CQDE sur la protection des [Milieux humides et hydriques](#) :



Lorsque les lois et règlements sont insuffisants pour assurer la protection des milieux naturels, il est possible d'utiliser la réglementation portant sur la protection de la faune et de la flore afin d'empêcher la destruction d'un habitat naturel appartenant à une espèce menacée ou protégée par les lois fédérales ou provinciales⁵.

Ressources supplémentaires

- Pour plus d'information concernant **le calcul de la valeur écosystémique**, consultez la [boîte à outils des services écosystémiques](#) publiée par le *Groupe de travail de l'Étude sur l'importance de la nature pour les Canadiens*
- [Liste de ressources utiles aux citoyen.ne.s pour leurs initiatives de conservation / mise en valeur de milieux naturels](#)
- [Grille d'acceptabilité sociale et environnementale des grands projets immobiliers et d'aménagement du territoire lavallois](#) (Laval en Transition)
- [Guide citoyen de protection des milieux naturels](#) (Mouvement d'Action Régional en Environnement)

⁵ Pour plus d'information concernant [la protection de la faune et de la flore](#), consultez la page du CQDE.